

Coly-Saint-Amand

Informations Municipales



SÉCHERESSE



Si vous avez constaté l'apparition de fissures dans les murs de votre maison ou de vos bâtiments à la suite de la sécheresse de cet été, vous devez adresser au Maire, au plus tard le 1er décembre 2019, une simple lettre en demandant le classement de la commune en état de « catastrophe naturelle sécheresse été 2019 ». Il faudra y joindre les photos des dégradations constatées, à l'intérieur et à l'extérieur de vos bâtiments, en prenant soin de photographier un objet permettant de déterminer l'importance des fissures (stylo, pièce de monnaie, mètre, etc.)

La commune transmettra ensuite ces informations à la Préfecture qui fera suivre au Ministère de l'Intérieur.

Ce n'est qu'à partir de la parution d'un arrêté de reconnaissance en « catastrophe naturelle sécheresse 2019 » au Journal Officiel que vous aurez à prendre contact avec votre assurance pour la prise en charge des dommages subis.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Coly-Saint-Amand vous accueille tous les mercredis de 9h à 12h au Vieil Hôpital. **Son accès est gratuit.**

Un grand choix de romans (policier, terroir, littérature...), des ouvrages à gros caractères, des bandes dessinées sont à votre disposition, sans oublier les livres jeunesse avec contes, albums, romans.

Les livres, prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) de Périgueux, sont renouvelés 2 à 3 fois par an. Si vous souhaitez un livre que nous n'avons pas, n'hésitez pas à nous le demander, nous en ferons la demande auprès de la BDP.



Tous les premiers mercredis du mois, grâce à la ludothèque de Montignac qui nous prête des jeux, les enfants accompagnés d'un adulte pourront venir jouer et partager un moment de détente. **Accès gratuit.**

À très bientôt,
Vincent GEOFFROID, J.-Michel DEMONEIN,
Florence DELMAS, responsable Bibliothèque

SOMMAIRE

Sécheresse p.1
Bibliothèque p.1
Avis d'enquête publique p2 à 4
Commémoration 11 novembre p5
Les Coly's de l'Abbaye p. 5
Site internet p5
Les activités p6
Chantiers SEM&VOL p7
Aides Région Nouvelle Aquitaine (Permis B et BAFA) p8

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), des Périmètres Délimités des Abords (PDA) et abrogation des 9 cartes communales et des 2 cartes intercommunales

Par arrêté en date du 9 octobre 2019, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), des Périmètres Délimités des Abords (PDA), et à l'abrogation des cartes communales (9) et intercommunales (2), pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 4 novembre 2019 à 9h au vendredi 6 décembre 2019 à 18h inclus** (heure légale française).

Par décision en date du 29 juillet 2019, le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a désigné une commission d'enquête de 5 membres présidée par M. Jean-Marc DIVINA (retraité de la Gendarmerie Nationale). Les autres membres de la commission d'enquête sont Messieurs René COUSY (Cadre Géomètre en retraite), Georges ROUSSEAU (retraité, ancien cadre de France Télécom), Alain LESPINASSE (retraité de la Défense Nationale) et Edouard PERRIN (retraité de la Défense Nationale).

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers complets [d'enquête publique \(y compris les avis émis par les communes et les personnes publiques associées, l'arrêté de mise à enquête publique\) du PLUi, du RLPi, des PDA et de l'abrogation des cartes communales](#) seront disponibles en version papier au siège de l'enquête (service urbanisme de la CCVH- Mairie de Rouffignac-2^{ème} étage-24 580 Rouffignac-St-Cernin-de-Reilhac), du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Ils seront aussi consultables dans chaque mairie à l'exception de l'intégralité des plans de zonage du PLUi (seul le plan de zonage propre à chaque commune y sera accessible) aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés dans le tableau ci-après.

Les dossiers complets d'enquête publique du PLUi, du RLPi, des PDA et de l'abrogation des cartes communales en version numérique seront accessibles à partir du site internet suivant <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=42>. Un poste informatique, contenant l'ensemble des dossiers mis à l'enquête publique, sera tenu à la disposition du public au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés ci-dessus.

[Le dossier du PLUi comprend notamment une évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation et l'avis de la MRAe.](#)

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire part de ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

Sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête, mis à disposition dans chaque commune aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés dans le tableau ci-après.

Par courrier postal adressé à M. le Président de la commission d'enquête- CCVH-Service Urbanisme- Mairie de Rouffignac- 2^{ème} étage- 24 580 Rouffignac-St-Cernin-de-Reilhac.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : ccvhpluinenquetepublique@gmail.com

Sur le registre numérique dédié à l'enquête publique <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=42>

Les observations et propositions écrites dans les registres, reçues par courrier ou par courriel seront intégrées automatiquement au sein du registre dématérialisé. Si une personne ne souhaite pas voir apparaître son nom sur le registre dématérialisé, il convient de le signaler au moment du dépôt de l'observation sur le registre ou de l'envoi par courrier et courriel afin de pouvoir anonymiser son observation, par la mention « Ne souhaite pas que mes coordonnées nominatives apparaissent sur le registre dématérialisé » ou de déposer ses observations ou propositions de manière anonyme.

Toutes les observations devront être reçues ou déposées entre le lundi 4 novembre 2019 à 9h et le vendredi 6 décembre 2019 à 18h inclus (heure légale française).

La CCVH mettra à la disposition du public le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au service urbanisme de la CCVH, ainsi que sur le site internet <http://www.cc-valleedelhomme.fr> pendant un an, à compter de sa réception.

Au terme de l'enquête publique, les projets de PLUi, RLPi, PDA et abrogation des cartes communales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront soumis à délibération du conseil communautaire.

L'abrogation des cartes communales sera soumise en plus à l'approbation du Préfet de Dordogne par arrêté, et les PDA à l'approbation du Préfet de Région par arrêté.

Toute information relative à ces dossiers pourra être demandée auprès du service urbanisme de la CCVH- Alexandra Paillé- Mairie de Rouffignac- 2^{ème} étage- 24 580 Rouffignac-St-Cernin-de-Reilhac (05.53.02.50.20).

Lors des permanences, la commission d'enquête sera représentée par l'un de ses membres, lequel se tiendra à la disposition du public pour recevoir par écrit ou oralement ses observations ou propositions selon les dispositions page suivante :

PERMANENCE À COLY-SAINT-AMAND* :

Le mardi 12 novembre

de 9h30 à 12h30

**vous pouvez également vous rendre dans toutes les autres permanences désignées page suivante*

Lieu d'enquête	Permanences	Jours et heures d'ouverture (Mairie)
Aubas (Mairie)	Vendredi 8 novembre : 14-17h et Vendredi 29 novembre : 15-18h	Mardi : 9-12h et 14-18h ; Vendredi : 9-18h
Audrix (Mairie)	Lundi 18 novembre : 9h30-12h30	Lundi au vendredi : 9h30-12h30
Campagne (Mairie)	Vendredi 29 novembre : 14-17h	Mardi : 9-12h ; Jeudi : 9-12h et 14-17h30 ; Vendredi : 14-17h30
Coly-St-Amand (Mairie)	Mardi 12 novembre : 9h30-12h30	Mardi : 9h30-12h30 et 14-18h ; Jeudi et vendredi : 9h30-12h30
Fanlac (Mairie)	Jeudi 7 novembre : 9-12h	Lundi et jeudi : 9-12h et 13h30-16h30
Fleurac (Mairie)	Mardi 19 novembre : 14-17h	Lundi et vendredi : 9h30-12h30 ; Mardi : 9h30-12h30 et 14-17h
Journiac (Mairie)	Mardi 5 novembre : 9-12h	Mardi et vendredi : 9-12h et 14-17h
La Chapelle-Aubareil (Mairie)	Lundi 4 novembre : 9-12h et Vendredi 29 novembre : 9-12h	Lundi, mardi et vendredi : 9-12h ; Mercredi : 14-17h
Le Bugue (Mairie)	Jeudi 7 novembre : 9-12h, Lundi 18 novembre : 14-17h et Mercredi 4 décembre : 14-17h	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9-12h et 13h30-17h ; Jeudi : 9-12h
Les Eyzies (Siège de la CCVH)	Jeudi 7 novembre : 14-17h ; Mardi 3 décembre : 14-17h	Lundi, mardi et jeudi : 9-12h et 13h30-17h30 ; Mercredi : 9-12h ; Vendredi : 9-12h et 13h30-17h
Les Farges (Mairie)	Jeudi 7 novembre : 14-17h	Lundi, mardi et jeudi : 13h30-17h ; Mercredi : 14-18h
Limeuil (Mairie)	Mercredi 4 décembre : 9-12h	Lundi et vendredi : 14-18h ; Mercredi : 9-12h et 14-18h
Mauzens-et-Miremont (Mairie)	Mardi 19 novembre : 9-12h	Mardi et vendredi : 9-12h et 14-17h
Montignac (Mairie)	Samedi 9 novembre : 9-12h, Mercredi 13 novembre : 9-12h, Lundi 18 novembre : 14-17h et Vendredi 29 novembre : 14-17h	Lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30 ; Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Peyzac-le-Moustier (Mairie)	Mercredi 27 novembre : 9-12h	Mercredi et vendredi : 9-12h
Plazac (Mairie)	Mardi 5 novembre : 9-12h et Mardi 26 novembre : 9-12h	Lundi, mardi et jeudi : 9-12h et 14-17h
Rouffignac-St-Cernin-de-Reilhac (Mairie)	Mardi 5 novembre : 14-17h, Mardi 26 novembre : 14-17h et Lundi 2 décembre : 9-12h	Lundi et samedi : 9-12h, Mardi, jeudi et vendredi : 9-12h et 13h30-17h30
St-Avit-de-Vialard (Mairie)	Jeudi 14 novembre : 8h30-11h30	Lundi, mercredi et jeudi : 8h30-12h30
St-Chamassy (Mairie)	Jeudi 7 novembre : 14-17h et Mardi 26 novembre : 14-17h	Lundi et vendredi : 13h30-18h ; Mardi et jeudi : 13h30-18h30
St-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart (Mairie)	Lundi 2 décembre : 14h30-17h30	Lundi et jeudi : 9-12h30 et 14-17h30
St-Léon-sur-Vézère (Mairie)	Lundi 4 novembre : 15-18h	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15-18h
Savignac (Mairie)	Mercredi 20 novembre : 9-12h	Lundi et vendredi : 14-17h30 ; Mercredi : 9-12h30
Sergeac (Mairie)	Mardi 12 novembre : 14h-17h	Lundi : 9-12h ; Mardi : 14-17h ; Jeudi : 9-13h et 14-18h
Thonac (Mairie)	Jeudi 14 novembre : 14-17h	Mardi : 9-12h et 14-16h ; Jeudi : 14-18h ; Vendredi : 9-12h
Tursac (Mairie)	Vendredi 22 novembre : 9-12h	Mardi et mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h ; Vendredi : 9-13h
Valojoux (Mairie)	Vendredi 8 novembre : 9-12h	Mardi et vendredi : 8-12h et 13h30-17h30

COMMÉMORATION 11 NOVEMBRE

L'Association des Anciens Combattants et le Conseil Municipal vous invitent à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918 qui se déroulera à :



COLY

Lundi 11 novembre - 11h30 - Monument aux morts où sera déposée une gerbe, suivi d'un vin d'honneur à la **salle de convivialité**.

St-AMAND

Lundi 11 novembre - 11h30 - Monument aux morts où sera déposée une gerbe, suivi d'un vin d'honneur au **séchoir à tabac**.

L'association des Anciens combattants a décidé de se retrouver d'une manière conviviale et familiale pour le repas fraternel annuel qui aura lieu le **vendredi 15 novembre à 12h**, Auberge Roustigou – ARCHIGNAC, auquel vous pouvez participer. Se faire inscrire **avant le 07 novembre** au 05 53 51 68 52 ou 06 72 95 39 51.

Nous comptons sur votre présence ainsi que celle des enfants de l'école.
Michel DEBET, V. GEOFFROID, JM DEMONEIN



LES COLY'S DE L'ABBAYE



Depuis septembre, la mairie de Coly-Saint-Amand a mis en place un service de vente de produits alimentaires avec les producteurs qui nous fournissent la cantine scolaire (La minoterie de Brignac, la tannerie Clément, la ferme Garrigou, la ferme des Bazénies, ainsi que la ferme La Brunie). Ces produits sont issus de circuits locaux. La disponibilité des produits dépendant des saisons, une mise à jour régulière des bons de commandes sera faite sur le site internet de la Mairie. Vous pouvez à tout moment vous inscrire auprès de votre collectivité (05 53 51 47 85) ou par mail à contact@colysaintamand.fr. Les commandes sont à passer le mardi pour une livraison le mardi suivant.



SITE INTERNET

Le site internet de la commune nouvelle arrive bientôt à son terme. L'intervenant nous annonce un délai fin de mois de novembre au plus tard.

Vous pouvez noter notre nouvelle adresse courriel :

contact@colysaintamand.fr



LES ACTIVITÉS

BELOTE :

Les mercredis à 20h30, Salle de convivialité de Coly.

Contact : Richard CANCHE : 06 82 34 46 33



JEUX DE SOCIÉTÉ :

Tous les 15 jours les jeudis à 14H30, Salle de Convivialité de Coly :

07 et 21 novembre 2019, 5 et 19 décembre 2019, 9 janvier 2020.

Contacts :

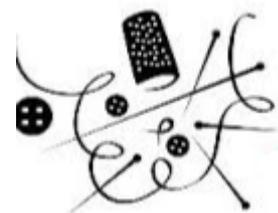
Françoise : 06 83 73 19 35 / Sylvie : 06 77 77 80 35
(possibilité de venir vous chercher.)

COUTURE, BRODERIE, TRICOT, PATCHWORK :

Tous les mercredis. De 17h30 à 19h - séchoir à Tabac (bibliothèque en cours d'année). Animatrice : Valérie DEGRAVE.

Ateliers adaptés à tous, débutants, initiés, confirmés

Contact : Annick DEPARIS 06 82 94 17 40



MARCHE :

Association La Colynoise : Tous les mardis et samedis.

Départ salle des fêtes de Coly à 9h (8h30 en été).

Contact : Jean-Paul LEFEBVRE : 06 40 14 80 83

Association Saint-Amand-Rando-Passion : tous les 2ème dimanche du mois.

Contact :

Marie-Thérèse DEZON : 05 53 51 60 65 HR
06 30 11 49 12 stamand@orange.fr

COLY-SAINT-AMAND

Sem & Vol sur le chantier du château

Ils étaient encore neuf, dont cinq Mexicains, dans le dernier groupe de volontaires de l'association Sem & Vol à travailler sur le chantier du château de Coly, celui des abbés de l'abbaye de Saint-Amand. Un château dont il reste bien peu d'éléments depuis la révolution.

Monica, Christian, Ilca, Rena ou Gaspart sont de jeunes adultes, à l'exception d'une Allemande de 61 ans. Ils étaient encadrés par trois personnes. Mercredi 16 octobre, ils disaient au revoir à Coly, où ils ont travaillé chaque matin jusqu'au vendredi 18 et avant de repartir chez eux samedi 19.

Avant eux, trois groupes d'adolescent et un groupe de Tchèques adultes et adolescents étaient intervenus sur le même chantier cet été. D'excellentes relations se sont nouées avec les habitants de la commune, l'un d'eux les ayant invités à chercher des truffes. Sinon les après-midis sont consacrés au tourisme, les volontaires paient leur voyage, ensuite ils sont pris en charge.



Les jeunes volontaires et les encadrants. PHOTO JEAN-LUC KOKEL

Sem & Vol est une association qui favorise les échanges entre les cultures et encourage la mixité sociale et le vivre ensemble grâce à des chantiers qui veulent rendre les villages encore plus beaux.

Il s'agit d'une des huit délégations du mouvement Solidarités Jeunes, dépendant de la région Aquitaine et basée en Dordogne. Contact par e-mail à semvol@gmail.com.

Ci-contre un article paru dans le Sud-Ouest du 24/10/19.

Il convient de rajouter que la commune s'est beaucoup investie afin que ce projet soit mené à bien, en apportant une aide financière d'une part mais aussi en leur assurant le logement et le couvert d'autre part.



AIDES RÉGION : Permis B et BAFA



Vice-Présidents :
Monsieur NEMBRINI
Madame LANZI
Madame VEYSSY
Directeur Général
Adjoint : Philippe
MITTET

Pôle : Education -
Citoyenneté

Direction Jeunesse et
Citoyenneté

Service Vie quotidienne et
actions éducatives

Affaire suivie par : Cécile
BIENES

Bordeaux, le 2 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'action régionale en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre au travers de différents dispositifs, notamment :

- Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B.

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 300 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention entré en vigueur le 8 juillet dernier.

- Aide aux brevets : BAFA (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), **BAFD** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et **BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, les jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 150 € à 400 € en fonction de la nature du brevet.

A travers cette politique volontariste, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit ses efforts pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi. Nous vous invitons à prendre connaissance des règlements d'intervention disponibles sur le guide des aides de la Région : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr.

L'ensemble de ces dispositions pouvant intéresser les jeunes de votre commune, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une affiche les invitant à vérifier leur éligibilité sur le portail régional dédié à la jeunesse : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Alain ROUSSET